

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3479

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de dépôt d'œuvre d'art auprès du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3479**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de dépôt d'œuvre d'art auprès du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole, gestionnaire de Lugdunum - Musée et théâtres romains, a pour mission de conserver, enrichir, étudier et valoriser les collections archéologiques issues, pour une très grande part, de son territoire. Elle assure, par ailleurs, la conservation et la valorisation de plusieurs sites archéologiques antiques et paléochrétiens.

Le MUCEM, situé à Marseille, est un établissement placé sous la tutelle du ministère de la Culture, dont la mission statutaire est de conserver et de présenter au public, en les situant dans leur perspective historique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Il contribue, par tous moyens scientifiques et culturels, à l'étude et à la connaissance de ces civilisations et à l'exploration des liens qui unissent l'Europe et la Méditerranée.

Il participe à l'enrichissement et à la diffusion de la réflexion sur les questions touchant aux civilisations et sociétés de l'Europe et de la Méditerranée. Il inscrit ses activités dans une double perspective de coopération internationale et de développement territorial.

II - Proposition de dépôt d'une œuvre d'art issue des collections de Lugdunum - Musée et théâtres romains auprès du MUCEM

Lugdunum - Musée et théâtres romains détient dans ses collections une statuette en bronze figurant Jupiter ou Neptune, datée stylistiquement des I^{er}/II^{ème} siècle après Jésus-Christ (numéro d'inventaire du Musée des Beaux-arts : L 221 ; numéro d'inventaire Lugdunum - Musée et théâtres romains : Br. 041). Découverte à Mâcon lors d'un dragage de la Saône, et ayant appartenu à la collection Lambert, elle est entrée dans les collections du Musée des Beaux-arts de Lyon en 1850 et, à ce jour, demeure la propriété de la Ville de Lyon. Conformément à l'article 1^{er} de la convention du 28 janvier 1991 portant transfert de certains équipements culturels, la Métropole a reçu l'accord écrit de la Ville de Lyon pour procéder au dépôt de ladite œuvre.

La future exposition semi-permanente du MUCEM, intitulée provisoirement Images de la Méditerranée, examinera la façon dont les sciences humaines, et, en 1^{er} lieu, les beaux-arts et l'ethnologie, ont contribué à construire la Méditerranée comme sujet d'étude et de contemplation. À cette fin, des objets collectés par le Musée national des Arts et traditions populaires et le Musée de l'Homme, dont est héritier le MUCEM, seront mis en relation avec des œuvres créées par des artistes qui ont travaillé sur la Méditerranée ou qui ont voyagé sur ses rives. Au sein de la 1^{ère} partie de l'exposition, qui s'attachera avant tout à présenter et à déconstruire l'héritage classique méditerranéen, un ensemble d'œuvres illustrera la construction d'un canon, artistique et physique, et sa diffusion dans les arts populaires.

Dans ce cadre, le MUCEM souhaiterait présenter la statuette de Jupiter ou Neptune conservée au musée Lugdunum - Musée et théâtres romains étant entendu que la Ville de Lyon, par courrier du 2 avril 2024, a donné son accord pour effectuer ce dépôt considérant la cohérence scientifique et géographique à présenter cette pièce au sein de l'exposition semi-permanente du MUCEM.

Une convention sera établie avec le MUCEM, d'une durée de cinq ans renouvelable une fois par tacite reconduction, définissant le cadre et la nature de ce partenariat ainsi que les engagements respectifs.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver cette convention de dépôt qui permettra à la Métropole de développer une collaboration institutionnelle avec cet acteur majeur du secteur muséal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dépôt auprès du MUCEM d'une statuette en bronze figurant Jupiter ou Neptune - numéros d'inventaire L 221 et Br. 041 ;

b) - la convention de dépôt à passer entre la Métropole et le MUCEM.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-322245-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
